

**ASSOCIATION PRINTEMPS DES
COMEDIENS**

178 rue de la Carrièresse
34097 Montpellier Cedex 5

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

A l'Assemblée Générale,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Printemps des Comédiens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Incertitudes sur la continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres Informations Significatives » de l'annexe des comptes annuels concernant l'activation en immobilisations des frais de création des spectacles PERSONA et BERENICE.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées en l'absence de changement de méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous avons ainsi jugé et contrôlé de la bonne information

Estimations comptables

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'association, à comparer les estimations comptables des périodes précédents avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV - Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grabels, le 06 mai 2024

Pour Bonniol Bourderon & Associés
Guillaume BOURDERON
Commissaire aux Comptes





ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES COMEDIENS

Bilan et Resultat Association

Bilan et Resultat Association

ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES COMEDIENS
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	100 344	61 966	38 377	2,16	49 583	5,73
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	279 401	149 677	129 724	7,30	1 430	0,17
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	200 957	99 290	101 667	5,72	127 951	14,78
. Autres immobilisations corporelles	297 107	105 739	191 368	10,77	77 834	8,99
. Immobilisations corporelles en cours	58 514		58 514	3,29		
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	153		153	0,01	23 885	2,76
. Prêts						
. Autres	4 030		4 030	0,23	30	0,00
TOTAL (I)	940 505	416 672	523 833	29,49	280 713	32,42
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	15 000		15 000	0,84	15 000	1,73
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 006 834	9 438	997 396	56,14	165 895	19,16
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	82 530		82 530	4,65	111 841	12,92
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	141 878		141 878	7,99	279 808	32,32
Charges constatées d'avance	15 864		15 864	0,89	12 543	1,45
TOTAL (II)	1 262 107	9 438	1 252 668	70,51	585 088	67,58
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 202 612	426 110	1 776 501	100,00	865 801	100,00

BONNIOL BOURDERON ET ASSOCIES
 Commissaires aux comptes
 480 Rue Louis Pasteur - 34790 GRABELS
 Tél : 04 67 04 25 00

ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES COMEDIENS
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
---------------	---	---

FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	164 426	9,26	247 256	28,56
Excédent ou déficit de l'exercice	-316 471	-17,90	-82 830	-9,56
Situation nette (sous total)	-152 044	-8,55	164 426	18,99
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	187 150	10,53	136 086	15,72
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	35 106	1,98	300 512	34,71
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	50 000	2,81		
TOTAL (II)	50 000	2,81		
PROVISIONS				
Provisions pour risques	23 410	1,32	23 410	2,70
Provisions pour charges	52 502	2,96	61 172	7,07
TOTAL (III)	75 912	4,27	84 582	9,77
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	576 376	32,44	128 718	14,87
Emprunts et dettes financières diverses	84	0,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 491	18,49	295 020	34,07
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	225 508	12,69	56 968	6,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	485 024	27,30		
TOTAL (IV)	1 615 483	90,94	480 706	55,52
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 776 501	100,00	865 801	100,00

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES COMEDIENS COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

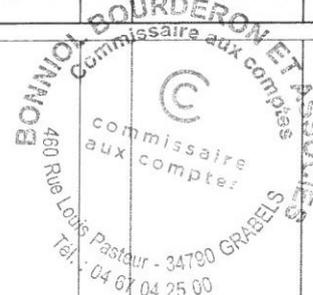
COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	15 920				15 920	N/S
- dont ventes de dons en nature	15 920				15 920	N/S
- Ventes de prestations de services	920 604		610 842		309 762	50,71
- dont parrainages	27 515		35 863		-8 348	23,27
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 157 066		2 038 244		118 822	5,83
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	513 894		150 000		363 894	242,60
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	36 976		469 659		-432 683	-92,12
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	410 174		104 922		305 252	290,93
Total des produits d'exploitation (I)	4 054 634		3 373 667		680 967	20,18
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises			-3		3	-100,00
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	2 374 178		2 046 303		327 875	16,02
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	27 101		20 494		6 607	32,24
Salaires et traitements	1 124 960		890 301		234 659	26,36
Charges sociales	513 843		377 751		136 092	36,03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	221 511		49 999		171 512	343,03
Dotations aux provisions	9 438				9 438	N/S
Reports en fonds dédiés	50 000				50 000	N/S
Autres charges	68 687		51 930		16 757	32,27
Total des charges d'exploitation (II)	4 389 719		3 436 776		952 943	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-335 085		-63 109		-271 976	-430,95
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	79		57		22	38,80
Autres intérêts et produits assimilés	163		520		-357	-68,64
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	242		577		-335	-58,05
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 403		2 993		410	13,70
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	3 403		2 993		410	13,70
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 161		-2 416		-745	-30,83

**ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES COMEDIENS
COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-338 246	-65 525	-272 721	416,20
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	5	3 061	-3 056	-99,83
Sur opérations en capital	40 186	28 545	11 641	40,78
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	40 191	31 605	8 586	27,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	13 145	46 524	-33 379	-71,74
Sur opérations en capital	5 270		5 270	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		2 386	-2 386	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)	18 415	48 910	-30 495	-62,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	21 776	-17 305	39 081	225,84
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	4 095 067	3 405 849	689 218	20,24
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 411 537	3 488 679	922 858	26,45
EXCEDENT OU DEFICIT	-316 471	-82 830	-233 641	282,06
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



 BONNIOU BOURDERON ET ASSOCIES
 commissaire aux comptes
 460 Rue Louis Pasteur - 34790 GRABELS
 Tél. : 04 67 04 25 00

ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES COMEDIENS



Annexes Légales

Annexes

Le Printemps des comédiens est un festival de théâtre et de spectacle vivant créé à l'initiative du Conseil général de l'Hérault en 1987. Chaque année au mois de juin, dans les domaines du théâtre et du spectacle vivant, il accueille entre vingt et vingt-cinq spectacles et plus de 40 000 spectateurs payants au domaine d'Ô, à Montpellier. Une scène de 250 mètres carrés accueille les spectacles présentés à un public de 1 200 personnes environ.

Devenu lieu ouvert, le château d'Ô se voit alors dévolu une vocation culturelle.

Des représentations théâtrales ont aussi lieu dans le département de l'Hérault, ainsi que des expositions, concerts, et projections.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 776 501,07 E.

Le résultat net comptable est une perte de 316 470,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux exercices annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation reposant sur le principe de reconduction des subventions d'exploitations accordées à l'association.

Incertitudes sur la continuité d'exploitation :

L'association et ses financeurs avaient un projet d'intégration de la structure au sein d'une structure commune, qui aurait dû avoir lieu sur la fin d'année 2023. A ce titre, le bouclage du budget 2023 n'a pas été établi et les dernières demandes de financement non obtenues ; ce qui a pour conséquence la constatation d'un fort déficit en 2023. Ce déficit devant être financé, au risque de voir l'association en fortes difficultés financières, des



demandes de financement complémentaires ont été établies au titre de 2024, en vue de compenser ce déficit 2023. C'est dans ce cadre que le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les dépenses relatives aux spectacles immobilisés qui ont été financés par les co-producteurs sont constatées en charges et le produit afférent constaté en produit. Seul le montant « net » a été immobilisé.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Spectacles en coproduction	Nombre de spectacles produits
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Il a été porté une somme de 58 513 euros en immobilisations en cours au 31/12/2023, cette somme est composée de la somme des dépenses engagées dans le cadre de conception du spectacle en coproduction PERSONNA non achevée à la date de clôture.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La provision pour risque d'un montant de 23 410 euros concerne le risque d'ancienneté du personnel transféré du CGH en date du 1/10/1998 et l'éventuelle indemnité qui serait due par l'association en cas de rupture du contrat de travail.

Le montant comptabilisé au passif du bilan dans la rubrique provisions pour risques et charges concernant les indemnités de retraite s'élève à 52 502 euros. Cette provision est calculée selon des hypothèses intégrant le turn over, le taux de mortalité et le taux d'actualisation.

Autres Informations significatives :

L'association LE PRINTEMPS des COMEDIENS a réalisé deux spectacles dans le cadre de CO PROUDCTION, PERSONA et BERENICE dont les périodes de diffusion sont sur 2023/2024 et 2025. Le coût de conception de ces deux spectacles a été constaté en immobilisations pour respectivement 58 513.77 € et 277 971.29 €.



Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 940 505 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	98 880	280 864		379 744
Immobilisations corporelles	353 713	208 765	5 900	556 578
Immobilisations financières	23 915	4 000	23 732	4 183
TOTAL	476 508	493 629	29 632	940 505

Amortissements et provisions d'actif = 416 672 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	47 867	163 779		211 643
Immobilisations corporelles	147 928	57 735	635	205 029
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	195 795	221 514	635	416 672

Etat des créances = 1 109 258 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 030		4 030
Actif circulant & charges d'avance	1 105 228	1 105 228	
TOTAL	1 109 258	1 105 228	4 030

Provisions pour dépréciation = 9 438 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		9 438			9 438
Comptes financiers					
TOTAL		9 438			9 438

Produits à recevoir par postes du bilan = 75 885 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	44 621
Autres créances	31 264
Disponibilités	
TOTAL	75 885

Charges constatées d'avance = 15 864 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 75 912 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	84 582			8 670	75 912
TOTAL	84 582			8 670	75 912

Etat des dettes = 1 615 483 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	91 375	37 615	53 760	
Dettes financières diverses	84	84		
Fournisseurs	328 491	328 491		
Dettes fiscales & sociales	225 508	225 508		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	485 024	485 024		
TOTAL	1 130 482	1 076 722	53 760	

Charges à payer par postes du bilan = 116 232 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	84
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	53 980
Dettes fiscales & sociales	62 169
Autres dettes	
TOTAL	116 232

Produits constatés d'avance = 485 024 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public					
Résultat de l'exercice	-82 830	82 830	- 316 471		- 316 471
Ecart de réévaluation Dont générosité du public					
Réserves Dont générosité du public					
Report à nouveau créditeur Dont générosité du public	247 255	-82 830			164 426
Report à nouveau débiteur Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public					
Fonds propres consommables Dont générosité du public					
Subventions d'investissement Dont générosité du public	136 086		90 000	38 936	187 150
Provisions réglementées Dont générosité du public					
TOTAL	300 511	0	-226 471	-38 936	35 106

Fonds dédiés

	A NOUVEAU	PLUS	MOINS	31/12/2023
Fonds dédiés		50 000		50 000

Il s'agit de fonds perçus en 2023 et affectés à la coproduction BERENICE non achevée au 31/12/2023.

Autres informations complémentaires

L'association bénéficie d'une autorisation de découvert bancaire de 110 000 euros.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 936 524 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	15 920	1,70 %
Prestations de services	859 866	91,81 %
Produits des activités annexes	60 738	6,49 %
TOTAL	936 524	100.00 %



AUTRES INFORMATIONS**Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	7 500

Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et (ou) salariés de l'association, elle s'élève à 275 791 Euros, avantages en nature compris (Loi du 23 mai 2006- réponse ministérielle du 16/1/2007 -avis CNCC sur BT 146 de juin 2007), il est rappelé que la fonction de président de l'association est exercée à titre de bénévole et donc non rémunérée.



Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 75 885 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fae(41810000)	44 621
TOTAL	44 621

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoir a recevoir(40980000)	31 264
TOTAL	31 264

Charges constatées d'avance = 15 864 E

Charges constatées d'avance	Montant
Cca frais generaux(48600100)	15 864
TOTAL	15 864

Charges à payer = 116 232 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intrets courus(16880000)	84
TOTAL	84

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs far(40810000)	53 980
TOTAL	53 980

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(42820000)	20 538
428600 (42860000)	10 389
Charges sociales a payer(43860000)	22 885
Charges sociales sur cp(43880000)	8 072
Etat charge a payer(44860000)	285
TOTAL	62 169

Produits constatés d'avance = 485 024 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	485 024
TOTAL	485 024



